



Ma femme, a t elle le droit de me demander la moitié de la maison

Par **FENDERHARLEY**, le **25/06/2014** à **07:27**

Bonjour,

Ma femme a décidé de me quitter (mariage avec regime séparation de bien).Elle souhaite une séparation de corps.

Nous avons acheté ensemble une maison dont je paye l'intégralité des remboursements.Je paye également l'integralité des divers factures du ménage.Ma femme paye les courses et m'aide quelques fois a payer certaines dépenses.

A t elle le droit de me demandé la moitié du bénéfice de la vente de la maison ?

Merci pour votre aide.

Bien Cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/06/2014** à **10:36**

Bonjour,

"Nous avons acheté ensemble une maison dont je paye l'intégralité des remboursements.Je paye également l'integralité des divers factures du ménage.Ma femme paye les courses et m'aide quelques fois a payer certaines dépenses..."

Vous êtes mariés et de ce fait il n'y a pas de séparations des dépenses comme vous le croyez ! La maison est à vous 2; vous payez tout à 2 !! Même si vous avez gardé vos comptes perso ! Le mariage c'est la communauté !

Par **youris**, le **25/06/2014** à **20:53**

bjr,

si vous avez acquis la maison en étant mariés sous le régime légal, la maison appartient à la communauté donc 50/50 peu importe celui qui paie.

cdt